

## DOSSIER PRESSE

### SOUTIEN AUX ARBORICULTEURS :

### 1<sup>ER</sup> BILAN DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MARDI 7 MAI 2013



#### DOSSIER DE PRESSE

SOUTIEN AUX ARBORICULTEURS-

1<sup>ER</sup> BILAN SUR LES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MARDI 7 MAI 2013

10H00

#### SOMMAIRE

#### PREAMBULE-DEROULE

1/ RAPPEL DU CONTEXTE

2/ -L'ACTION EN FAVEUR DU MAITIEN DE L'ACTIVITE ET DU DEVENIR DES SALARIES ET DE LEUR EMPLOI

## PREAMBULE

Plus d'un an après l'épisode de gel survenu le 17 avril 2012, qui a affecté l'arboriculture du département du Cher, il était pertinent de faire un point sur **les moyens mobilisés par tous les services** pour soutenir les arboriculteurs et notamment les mesures prises en faveur de l'emploi pour le maintien **des salariés et de leur emploi et assurer la survie de la filière et des coopératives**.

A cet effet, le préfet du Cher, Nicolas Quillet, les services de l'Etat (UT DIRECCTE, DDT), les élus, l'ensemble des acteurs de la filière se rencontrent le mardi 7 mai 2013, pour faire le point sur l'efficacité des mesures déployées en faveur de l'emploi.

## DEROULE :

**10H00 :**      **Présentation du dispositif et rencontre avec un stagiaire**

**10h30 :**      **Bilan des mesures en faveur de l'emploi**

- intervention de l'UT DIRECCTE et OPCALIM
- intervention des 2 présidents de la coopérative la Martinoise
- témoignage d'un salarié formé

**11h15-**      **Questions/réponses avec la presse**

## 1- RAPPEL DU CONTEXTE

**LE GEL SURVENU LE 17 AVRIL 2013 A EU DES IMPACTS FORTEMENT RESSENTI POUR LES SALARIES DE TOUTE LA FILIERE MAIS A UN NIVEAU VARIABLE.**

Le gel survenu le 17 avril 2012 a causé des dégâts importants pour les exploitations mais au-delà, il a impacté les hommes et les femmes employés ou saisonniers de toute la filière mais à des degrés variables plus ou moins immédiats et selon la période concernée.

■ **Le gel a eu des impacts forts et immédiats sur l'emploi des saisonniers :**

Ces saisonniers se sont trouvés rapidement sans travail, du fait de la réduction du volume de fruits à récolter.

■ **Mais, le gel a eu un impact moins immédiat sur l'activité des permanents salariés :**

Les salariés des exploitations ont poursuivi d'autres travaux notamment d'entretien sur les exploitations, qui devaient alors être menées.

Pour maintenir l'emploi et soutenir la filière arboricole, tous les pouvoirs publics et acteurs de la filière ont réalisé un travail collaboratif.

## 2-L'ACTION EN FAVEUR DU MAITIEN DE L'ACTIVITE ET DU DEVENIR DES SALARIES ET DE LEUR EMPLOI

### UNE ACTION MOBILISANT TOUS LES ACTEURS ET FRUIT D'UNE DEMARCHE CONCERTEE

Les services de l'Etat (la DDT, l'UT DIRECCTE), le conseil général, le conseil régional, les parlementaires, les élus locaux, la chambre d'agriculture, le crédit agricole, la MSA, la FDSEA, les coopératives, et les organismes de formation se sont associés pour soutenir les arboriculteurs.

Tous ces partenaires ont participé à de nombreuses réunions nécessaires et qui aboutissent aujourd'hui à un résultat concret.

Tous ont su mobiliser les moyens nécessaires pour trouver des solutions adaptées avec réactivité pour assurer la survie de l'entreprise, puis soutenir l'emploi tout en étant à l'écoute des arboriculteurs et de leurs salariés permanents ou saisonniers.

### UNE ACTION PREALABLE DETERMINANTE, L'INDEMNISATION DES ARBORICULTEURS AU TITRE DES CALAMITES AGRICOLES

La demande de reconnaissance pour calamités agricole a été mise en place dès le mois de mai 2012.

- Tous les arboriculteurs ont été indemnisés au titre des calamités agricoles
- Tous les arboriculteurs ont pu conserver leur exploitation grâce à cette indemnisation et grâce à un taux d'indemnisation portée à 50% par le ministère de l'agriculture.

Sans l'indemnisation des arboriculteurs au titre des calamités agricoles rien n'aurait été possible pour la survie des coopératives, de la filière et du maintien des emplois.

## LES SOLUTIONS POUR SOUTENIR L'EMPLOI DES SALARIES : DES MESURES CROISEES

### ■ Le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) :

Pendant la période de sous-activité des salariés, le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) garantit le maintien dans l'emploi des salariés et une meilleure indemnisation des heures chômées pour les salariés.

Pendant la période de sous-activité, un plan de formation a été mis en place, dont le bilan est positif, et l'action exemplaire.

### ■ La mise en place d'un programme de formation pendant le chômage partiel :

→ **Un diagnostic des besoins de formations** a été réalisé en lien avec la chambre d'agriculture, la FDSEA (pour les arboriculteurs) et l'OPCALIM (pour les deux coopératives).

→ **Un financement a été mobilisé** avec la participation de l'Etat, de la région, des OPCA (organismes paritaires collecteurs) et des coopératives.

→ **Le plan de formation** a porté à la fois sur les techniques liées aux métiers mais aussi sur la remise à niveau des savoirs de base.

→ **Le public visé** concernait à la fois les permanents et les saisonniers volontaires de la Martinoise, permettant à terme de fidéliser ces saisonniers qui travaillent chaque année sur des périodes allant de 3 à 9 mois.

## ■ Une action exemplaire et déclinable sur d'autres dossiers

Cette action a été déclinée pour d'autres dossiers, avec un diagnostic et un plan de formation lors de la fermeture du site « Pasquier ».

Cette action est également exemplaire par la mobilisation et l'implication de chacun des partenaires.

## QUELQUES DATES CLES :

**Mai 2012** : mise en place de la procédure de reconnaissance pour calamité agricole

**6 juillet 2012** : visite des vergers et table ronde avec le préfet du Cher, les services de l'Etat, les élus, les représentants de la filière arboricole.



**13 septembre 2012** : avis favorable au dossier de demande de reconnaissance du gel pour calamité agricole.

**17 avril 2013** : réunion avec 1<sup>er</sup> bilan un an après le gel, en présence de la presse.

### **Réunions formations et chômage partiel :**

31 mai 2012

8 juin 2012

14 septembre 2012

16 octobre 2012

13 novembre 2012

### **réunion avec les arboriculteurs et les salariés :**

18 juin 2012